## République Française \*\*\*\*\* Département de l'Aube

## DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL Commune de Mesnil-Saint-Père

\*\*\*\*

## **SEANCE DU 14 JUIN 2024**

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	6	6
		+ 4 pouvoirs

Date de convocation 10 juin 2024 L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze juin à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, maire.

<u>Présents</u>: BOUILLET Francis, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, NICOLLE François, VANDERHOEVEN Sylvie.

Absents: CROIX Mylène.

<u>Représentés</u>: BERTOUT Emilie à GAURIER Jacques, BREVOT Gérard à COLLOT Françoise, LOYER Gilles à NICOLLE François, PRIEUR Brice à HENRI Pascal.

**Madame VANDERHOEVEN Sylvie** a été nommée secrétaire de séance.

Objet : Approbation du dernier PV N° de délibération : 27\_2024

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 18 avril 2024, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Françoise COLLOT. Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Conseil Municipal du 18 avril 2024.

Le Conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Pour extrait conforme Affiché le 17 juin 2024 Pascal HENRI, Maire

Pascal HENRI 2024.06.20 09:57:51 +0200 Ref:6734174-10090362-1-D Signature numérique le Maire